

Voir la version en ligne



Mathieu DARNAUD
Jacques GENEST

SÉNATEURS DE L'ARDÈCHE



Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Depuis le début de la période estivale, les annonces ayant un impact direct sur les finances des collectivités locales tombent les unes après les autres. Nous souhaitons faire avec vous le point sur ces mesures qui, décrétées ou votées séparément, auront les mêmes conséquences : une nouvelle baisse brutale des marges de manœuvre financières des collectivités.

Lors de la Conférence des territoires, dont le premier acte s'est tenu au Sénat le 17 juillet, le Président de la République a annoncé une baisse des dotations aux collectivités de **13 milliards d'économies sur 5 ans**. Rappelons que celles-ci ont déjà consenti des efforts considérables sous le précédent quinquennat, avec **27 milliards d'euros** de dotations en moins en cumulé, et subi une hausse sans précédent de leurs charges imposées.

Le dernier « **coup de rabot** » a été effectué en catimini, par un décret pris au mois de juillet, soit juste après cette Conférence des Territoires au cours de laquelle l'Exécutif s'est bien gardé d'annoncer ses intentions.

Ont ainsi été annulés les crédits pour 2017 engagés pour le financement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de **209 millions d'euros**, sur un total de **300 millions d'euros incluant les crédits « Politique de la ville » et Fonds soutien à l'investissement local (FSIL) dot les premiers bénéficiaires sont les territoires ruraux et les petites villes**.

S'ajoute à cela la confirmation de **l'exonération de 80 % des ménages** de la taxe d'habitation dès 2018. La transformation de cette taxe dynamique en compensation nationale diminuera la liberté des collectivités, et laissera craindre, à terme, l'arrêt de cette compensation. **Elle pose également la question du fossé creusé entre le contribuable et le citoyen-électeur, déconnecté ainsi des enjeux financiers de sa commune.**

Enfin, le Gouvernement et sa majorité à l'Assemblée nationale ont souhaité **mettre fin à la dotation d'action parlementaire**, sans retenir la proposition du Sénat d'un dispositif de soutien aux communes, orienté uniquement sur l'aide aux projets d'investissement. **Aux 300 millions d'euros de crédits supprimés par le décret de juillet, s'ajoutent donc les 146 millions de cette « réserve parlementaire »**, dont chacun sait qu'ils ne seront pas réaffectés aux communes et associations.

Les collectivités n'ont pas à supporter seules le redressement des comptes publics. En effet, en ne représentant que 9,3 % de la dette publique, elles sont très loin du poids de l'État qui doit en assumer 80 %. Alors pourquoi vouloir à tout prix les rendre responsables de cette situation ?

Cette mise à l'index est encore aggravée par les **récentes annonces du Président de la République appelant à la réduction du nombre d'élus locaux**. Or, ces derniers sont

450 000 à exercer leurs mandats bénévolement, souvent au détriment de leur travail, de leur loisirs et de leur vie de famille. Leur engagement permet de constituer un maillage d'élus de proximité, si utiles dans des territoires délaissés par l'État et les services publics.

L'article 1er de notre constitution dispose que l'organisation de la République est « décentralisée ». Sachez que nous resterons combatifs et vigilants face aux coups injustes et néfastes portés aux collectivités qui font vivre nos territoires.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques GENEST

Mathieu DARNAUD

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)